

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <i>Effacement de dettes suite à un jugement de tribunal pour surendettement – Budget Assainissement.</i> |
|----------------|--|

N° 2017 / 10 / 20

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans la mesure où l'impossibilité du débiteur à payer ses dettes a été constatée par un juge ou, dans le cadre du surendettement des particuliers, par le prononcé d'une décision de rétablissement personnel, et que le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations, l'effacement de dettes est obligatoire. Le dossier 000217013803P est présenté, il concerne une visite de conformité de réseau d'assainissement d'un montant de 89,00 €.*

*Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 16 octobre 2017,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*DECIDE l'effacement de dettes de cette créance pour un montant de 89,00 €,*

*PRECISE que les crédits seront inscrits au budget assainissement 2017 de la commune au compte 6542 « créances éteintes ».*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-20-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

